

Info accueil COVID

Mise en place du protocole légal

Pour les personnes de plus de 18 ans

A partir du **08/08/21** nous devons contrôler que nos hôtes soient titulaires d'un **passé sanitaire** pour les autoriser à participer à un séjour et /ou être hébergés à la Maison de l'Aventure.

Ce passe sanitaire consiste en la présentation, **numérique** (via l'application TousAntiCovid) **ou papier**, d'un des justificatifs suivants :

- Une vaccination avec un schéma vaccinal complet contre la Covid-19 ;
- Ou le résultat d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h avant l'arrivée sur centre ;
- Ou le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

.....

Où se faire tester

Face à l'afflux de demandes, la pharmacie du village ne fait plus de tests et les 2 médecins du village réservent le peu de tests qu'ils ont pour des personnes symptomatiques. Nous ne pouvons en aucun cas vous assurer qu'il sera possible de vous faire tester « sur place » ou à « proximité ».

- Centre de santé – Saint-Jean-en-Royans : 04 75 48 61 43
- [LBM EUROFINES LABAZUR](#) – Villard-de-Lans : 04 76 95 13 87
- [LBM ORIADE NOVIALE](#) – Saint-Marcellin : 04 76 38 46 91

Adresses données à titre d'information : réservations indispensables.

- Trouver une pharmacie : <https://www.centres-vaccination.fr/>
- Trouver un lieu de dépistage : <https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html>

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION

[« Pass sanitaire » : toutes les réponses à vos questions](#)